



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **SEIZE OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 octobre 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Jean-Paul FARJOT donne pouvoir à Véronique CROZET.

**Secrétaire de séance** : Irène CHAMBE.

2023-61

**Réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements –  
Montants des loyers.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des loyers associés aux baux qui seront conclus entre les professionnels de santé et la commune de Montrottier dans le cadre du fonctionnement de la Maison de Santé, tel qu'exposé ci-après :

Professionnels de santé	Surfaces (En m <sup>2</sup> )	Loyers (en euros)
Médecine générale 1	22.10	160.00
Médecine générale 2	18.70	150.00
Cabinet 3 Kinésithérapie	30.80	350.00
Cabinet 4 Kinésithérapie	20.00	250.00
Cabinet 5 Télémédecine	11.60	200.00
Cabinet 6 Infirmières	23.30	280.00
Cabinet 7 Kinésithérapie	30.00	350.00
Cabinet 8 Psychologue	19.10	190.00
Cabinet 9 Hypnothérapie	15.90	200.00
Cabinet 10 Ostéopathie	16.10	200.00
Cabinet 11 Acupuncture	16.20	200.00
Cabinet 12 Acupuncture	17.50	215.00
Cabinet 13 Psychomotricité	29.20	340.00

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **FIXE** le montant des loyers associés aux baux qui seront conclus entre les professionnels de santé et la commune de Montrottier dans le cadre du fonctionnement de la Maison de Santé dans les conditions susmentionnées,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Irène Chambe", written over a horizontal line.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39  
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231016-DE2023-61-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023